



# GUIDE DE L'ORGANISATEUR

## FINALES DEPARTEMENTALES

### SAISON 2019-2020

---



**COMITE DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME DE BASKEBALL**

63 avenue Barbier Daubrée—63100 CLERMONT-FERRAND

Tél : 04 73 92 48 54—[www.basket63.com](http://www.basket63.com)

[contact@basket63.com](mailto:contact@basket63.com)



# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE.....</b>	<b>2</b>
<b>I. LES INFRASTRUCTURES.....</b>	<b>2</b>
I. SALLE OU GYMNASE	
II. ORGANISATION	
III. PARKING	
IV. SECURITE	
V. VESTIAIRES ET LOCAL	
<b>II. ORGANISATION SPORTIVE .....</b>	<b>3</b>
I. ACCUEIL	
I. PROGRAMME SPORTIF	
II. ARBITRES ET OFFICIELS DE TABLE DE MARQUE	
<b>III. INTENDANCE.....</b>	<b>4</b>
I. BUVETTE / ENTREES	
II. POT DE L'AMITIE – CLOTURE	
III. RECETTES	
<b>IV. COMMUNICATION – EVENEMENTIEL.....</b>	<b>5</b>
I. PARTENARIAT	
II. PHOTOS ET VIDEO	
III. COMMUNICATION	
IV. RECOMPENSES	

## PREAMBULE

Les Finales Départementales sont organisées tous les ans dans le département du Puy-de-Dôme. Elles regroupent les catégories U13, U15, U17, U18 et U20 et seniors (féminines et masculines) et concernent uniquement les clubs affiliés au Comité du Puy-de-Dôme ainsi que les clubs bénéficiant d'une dérogation fédérale.

Les Finales Départementales se dérouleront :

**Vendredi 12 juin 2020**  
**Samedi 13 juin 2020**  
**Dimanche 14 juin 2020**

Au même titre, il y a aussi la Coupe Départementale U11 qui se déroulera le **Samedi 20 Juin 2020**.

Le club organisateur, ci-après dénommé « L'Organisateur », adhérera au présent guide qui servira de référence pour le bon déroulement de la manifestation.

### I. LES INFRASTRUCTURES

#### *i. Salle ou gymnase*

L'organisateur devra proposer une salle homologuée bénéficiant au minimum du classement fédéral H1 et présentant des capacités d'accueil du public suffisantes : tribune de 150 places assises environ. La salle sera visitée préalablement par des membres du Comité Départemental du Puy-de-Dôme de Basketball (au plus tard 15 jours avant la manifestation)

La salle devra être équipée de :

- 1 chronomètre mural
- 1 tableau d'affichage des points
- 1 flèche pour la direction du jeu
- plaquettes pour les fautes personnelles numérotées de 1 à 5
- 2 fanions pour les fautes d'équipes
- banc des équipes : 12 places assises par équipe
- 4 chaises pour les changements de joueurs
- 5 chaises à la table de marque
- 1 table et 2 chaises pour les membres de la commission compétitions proche de la table de marque
- 1 sono (en cas de difficulté n'hésitez pas à vous rapprocher du Comité)

#### *ii. Organisation*

Un responsable de salle, nommé par l'Organisateur, veillera au bon déroulement des rencontres. Il devra porter un signe distinctif (brassard) et sera positionné près de la table de marque. Il sera en mesure d'assurer le fonctionnement des appareils (chronomètre...).

L'Organisateur devra prévoir une personne pour assurer le nettoyage du terrain pendant les rencontres. A défaut cette tâche incombera au responsable de salle.

## *ii. Sécurité*

Les abords des aires de jeu devront être délimités par des systèmes agréés. Si les tribunes ne comportent aucune séparation avec le bord du terrain, l'Organisateur devra prévoir un dispositif pour empêcher les spectateurs d'accéder au terrain si besoin.

L'Organisateur devra assurer la sécurité de la salle.

Dès que le lieu aura été retenu pour l'organisation de la manifestation, l'organisateur effectuera les démarches nécessaires auprès des Organismes concernés (municipalité, gendarmerie, pompiers...) pour assurer la sécurité des lieux et des participants et pour s'assurer de toute l'aide nécessaire.

## *iii. Vestiaires et local*

L'organisateur devra mettre à disposition :

- 1 vestiaire par équipe avec accès direct aux douches
- 2 vestiaires pour les arbitres avec table et chaises et accès direct aux douches

Les vestiaires seront en bon état et devront obligatoirement fermer à clé. Ils devront être clairement signalés et personnalisés. Les visuels seront créés par le Comité Départemental du Puy-de-Dôme de BasketBall et fournis à l'Organisateur.

# **II. ORGANISATION SPORTIVE**

## *i. Accueil*

L'organisateur veillera à accueillir et guider les équipes participantes ainsi que les Officiels à leur arrivée à la salle.

Pour les plateaux se déroulant sur une journée entière, un ticket repas devra être distribué à chaque Officiel (arbitres, OTM, membres du CD63). Si pas de repas organisé prévoir une collation pour chacune de ces personnes (maximum 10).

Au cours de chaque rencontre il sera mis à disposition de chacun 1 bouteille (bouchée) d'eau de 1.5 l (arbitres, OTM, joueurs/joueuses, staff, membres du Comité Départemental du Puy-de-Dôme de BasketBall).

## *i. Programme sportif*

La Commission Départementale des Compétitions procédera à l'établissement des rencontres selon les résultats des championnats et du règlement en vigueur. Elles verront s'affronter les équipes des catégories U11 (coupe départementale), U13, U15, U17, U20 et seniors (masculines et féminines).

Les ballons d'échauffement et de match (identiques) sont fournis par le club Organisateur. Prévoir 3 ballons par équipe pour l'échauffement plus 1 ballon de match.

Chaque équipe devra prévoir 2 jeux de maillots.

## *ii. Arbitres et Officiels de Table de Marque*

Les désignations des arbitres seront effectuées par la Commission Départementale des Compétitions (Officiels).

Les indemnités de rencontres des arbitres seront prises en charge par le Comité Départemental du Puy-de-Dôme de Basketball.

Chaque équipe participante devra mettre à disposition de l'Organisateur une personne pour la table de marque (chronomètre ou marque).

La tenue des tables de marque se fera par e-marque. L'Organisateur devra mettre à disposition 1 ordinateur portable par salle (bien s'assurer du fonctionnement du logiciel). Le délégué du Comité communiquera les résultats à la Commission des Compétitions par SMS sitôt les rencontres terminées. Une copie numérique (clé USB fournie par le Comité Départemental du Puy-de-Dôme de Basketball) sera remise au délégué départemental à l'issue de la rencontre.

L'organisateur devra fournir un aide marqueur bénévole pour chaque rencontre.

### **III. INTENDANCE**

#### *i. Buvette / Entrées*

La manifestation devra être libre d'accès. Il ne pourra pas être demandé de droits d'entrée.

L'ouverture des buvettes pourra se faire conformément à la législation en vigueur.

#### *ii. Pot de l'amitié – Clôture*

L'Organisateur gèrera l'organisation du pot de l'amitié qui clôturera chaque rencontre et la fin de la manifestation.

Les frais engagés sont à la charge de l'Organisateur.

#### *iii. Recettes*

L'ensemble des recettes perçues grâce aux finales départementales reviendra à l'Organisateur.

## IV. COMMUNICATION – EVENEMENTIEL

### *i. Partenariat*

L'Organisateur devra promouvoir les partenaires du Comité Départemental du Puy-de-Dôme de BasketBall. Il pourra également promouvoir ses propres partenaires à condition que ceux-ci ne rentrent pas en concurrence avec ceux du Comité Départemental du Puy-de-Dôme de BasketBall.

Le délégué du Comité, avec l'aide de l'Organisateur, procédera à la mise en place des banderoles, kakemonos et roll-up autour du terrain.

Des animations sont susceptibles d'être proposées par le Comité Départemental du Puy-de-Dôme de BasketBall lors de la manifestation. Les frais éventuels liés à ces animations seront à la charge du Comité Départemental du Puy-de-Dôme de BasketBall.

### *ii. Photos et vidéo*

L'organisateur devra prévoir la prise de photos de qualité numérique de toutes les équipes présentes (présentation des équipes, matchs, pot de l'amitié, remise des récompenses, ...). Il devra les faire parvenir au Comité Départemental du Puy-de-Dôme de BasketBall au plus tard 48 heures après la manifestation, sous forme de clé USB, lien Internet ou courriel. En cas de difficultés ne pas hésiter à vous rapprocher du Comité.

### *iii. Communication*

L'Organisateur assurera la communication de l'événement en local (licenciés club, affichage et panneaux lumineux ville, site Internet, ...).

Le Comité Départemental du Puy-de-Dôme de BasketBall se chargera de communiquer sur l'événement par l'intermédiaire de ses propres supports (site internet, Facebook, ...)

L'Organisateur devra prendre contact en amont de l'événement avec la presse locale afin de s'assurer de la couverture de la manifestation le jour même. Le Comité fera de même auprès de son réseau.

### *iv. Récompenses*

L'ensemble des récompenses sera offert par le Comité Départemental du Puy-de-Dôme de BasketBall. Elles seront remises par le délégué du Comité. Des personnes choisies par l'Organisateur (Président de club, élus de la commune, ...) pourront être associées à ces remises.